

**Commission départementale de préservation des espaces naturels,  
agricoles et forestiers  
du 05/02/2026**

**1 - Dossier**

Date de saisine de la CDPENAF : 18/12/2025

Communauté de communes de : Entr'Allier, Besbre et Loire

Nature du document d'urbanisme : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Élaboration  
Avancement de la procédure : Projet arrêté par le conseil communautaire le 05/01/2026

**2 - Motif de consultation**

**Consultation obligatoire :**

- Pour l'examen du PLUi au regard de la consommation d'espace (pas de SCoT) (L.153-16 et L.142-5 CU)
- Pour l'examen de la demande de dérogation à l'urbanisation limitée en l'absence de SCoT (L.142-5 du code de l'urbanisme),
- Pour l'examen des dispositions permettant les extensions et annexes des habitations en zone A et N (L.151-12 CU)
- Pour l'examen des dispositions permettant de délimiter des secteurs de taille et de capacités d'accueil limitées dans lesquels sont autorisées des constructions en zones A et N (L.151-13 CU)

**3 - Avis de la commission**

Vote sur la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers en l'absence de SCoT :

Favorable

Défavorable

Remarques de la commission :

- Certaines zones constructibles en extension sur des zones agricoles n'ont pas été comptabilisées dans les chiffres relatifs à la consommation d'espace. Dans l'ensemble les surfaces ouvertes à l'urbanisation manquent de justifications.
- La commission s'interroge sur l'adéquation entre les surfaces ouvertes à l'urbanisation et les besoins de certaines communes.
- Les membres soulignent le manque d'analyse des surfaces disponibles dans les zones économiques existantes et plus globalement le manque de justification des nouvelles zones à vocation économique.

Vote sur le règlement relatif aux annexes et extensions en zone A et N :

Favorable

Défavorable

Votes sur les dérogations à l'urbanisation limitée en l'absence de SCoT :

Commune	Zonage	Superficie (en ha)	Vote de la Commission
<b>Beaulon</b>	1AUb	2,30	Favorable
	1AUx	1,30	Favorable
	2AUx	7,30	Défavorable
<b>Dompierre-sur-Besbre</b>	1AUb	2,50	Favorable
	2AUb	0,80	Favorable
	2AUb	0,20	Défavorable
	2AUb	0,30	Défavorable
	1AUx	14,00	Défavorable
	1AUx	8,40	Défavorable
	2AUX	2,10	Défavorable
<b>Saint-Pourçain-sur-Besbre</b>	AUI	14,60	Favorable
	1AUx	2,50	Défavorable
	2AUx	2,10	Défavorable
<b>Le Donjon</b>	1AUb	0,70	Favorable
	2AUx	2,40	Favorable
<b>Varenes-sur-Allier</b>	1AUb	1,70	Favorable
	2AUb	5,90	Défavorable
	Aue	1,10	Défavorable
	1AUx	31,60	Favorable
	2AUx	10,50	Défavorable
<b>Créchy</b>	1AUa	1,80	Favorable
<b>Saint-Gerand-le-Puy</b>	1Aub	1,90	Favorable
	2AUx	3,00	Défavorable
<b>Jaligny-sur-Besbre</b>	1AUb	0,90	Favorable
<b>Chavroches</b>	1AUb	1,90	Favorable
<b>Diou</b>	1AUb	1,50	Défavorable
	2AUx	3,00	Défavorable
<b>Le Pin</b>	Aue	1,00	Favorable
	1AUx	3,50	Favorable
	2AUx	3,60	Défavorable
<b>Luneau</b>	2AUb	0,60	Favorable
<b>Monetay-sur-Loire</b>	2AUb	0,50	Favorable
	2AUb	0,53	Favorable
<b>Montaigu-le-Blin</b>	1AUb	1,80	Favorable
	2AUb	0,40	Favorable
<b>Pierrefitte-sur-Loire</b>	1AUb	0,90	Favorable

<b>Saint-Félix</b>	1AUb	1,40	Favorable
	2AUb	0,70	Favorable
<b>Saint-Léger-sur-Vouzance</b>	2AUb	0,50	Défavorable
<b>Saint-Léon</b>	1AUb	1,10	Favorable
	1AUb	0,60	Favorable
<b>Saligny-sur-Roudon</b>	1AUa	1,50	Favorable
	1AUx	2,90	Favorable
	2AUx	3,00	Défavorable
<b>Sorbier</b>	2AUb	0,40	Favorable
<b>Treteau</b>	1AUb	1,80	Favorable
	2AUb	1,30	Favorable
<b>Vaumas</b>	2AUb	0,50	Défavorable

Votes sur les STECAL :

Commune	Zonage	Superficie (en ha)	Vote de la Commission
<b>Varennes-sur-Tèche</b>	NI	5,00	défavorable
<b>Le Donjon</b>	NI	0,80	favorable
<b>Langy</b>	NI	1,20	favorable
<b>Dompierre-sur-Besbre</b>	NI	0,70	favorable
	NI	2,70	défavorable
<b>Jaligny-sur-Besbre</b>	NI	0,80	favorable
<b>Trezelles</b>	NI	5,30	défavorable
<b>Pierrefitte-sur-Loire</b>	NI	3,00	favorable

Fait à Yzeure, le 5 février 2026

Le Président  
Véronique DELMAS

Directrice Départementale  
Adjointe des territoires

